

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE ET TRIGONANT

L'an **deux mil vingt, le dix sept décembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE ET TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, M. Alain HYOT, M. Arnaud GINTRAC, Mme Stéphanie JALADIS, M. Philippe COUTY, M. Sébastien COURNIL, M. Jean Luc PLANCHE, M. Jérôme ROGATION, Mme Laurence MEYNARD, Mme Sophie ROUVEL, Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, Mme Brika VACHER, Mme Caroline LABORDE.

Étaient absents excusés : M. Yannick CLEYRAT, Mme Sylvie DENIS-PALEM.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Yannick CLEYRAT en faveur de Mme Virginie SIOSSAC MOULINE, Mme Sylvie DENIS-PALEM en faveur de M. Alain HYOT.

Secrétaire : M. Alain HYOT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 25 septembre 2020. Aucune modification n'est apportée. Vote à l'unanimité.

La séance est ouverte.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-035 : Avis sur la demande du Grand Périgueux à se retirer du SMDE 24

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a initié la demande de fusion des syndicats d'eau potable de Vallées de l'Auvézère et du Manoir et l'Isle Dronne Vern en vue d'établir un syndicat unifié à l'échelle de l'agglomération et des communes hydrauliquement liées situées en dehors.

Dans ce cadre, l'agglomération du Grand Périgueux a également demandé son retrait du SMDE 24 pour les communes pour lesquelles elle est en représentation substitution en vue d'adhérer au syndicat unifié sur ces territoires, dont notre commune fait partie (Sorges et Ligeux, Sarliac sur l'Isle, Savignac-les-Eglises et Antonne-et-Trigonant).

Bien que notre commune ne soit plus compétente en matière d'eau potable, pour donner plus de force à la procédure de demande de retrait réalisée par le Grand Périgueux, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la sortie de SMDE 24 et sur l'adhésion au projet de gouvernance commun à savoir le syndicat Eau Coeur du Périgord.

Le Maire propose au Conseil de donner un avis favorable, sur le retrait du SMDE 24 (CT Vallée de l'Isle) et sur l'adhésion au Syndicat Eau Coeur du Périgord une fois ce dernier créé.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-036 : Convention d'occupation d'un local communal- Activité d'ostéopathie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition d'un local communal situé 3 Place André Chastel – Maison des Associations.

Cette convention sera établie entre la Commune d'Antonne-et-Trigonant et Monsieur BOYER Jordan afin que celui-ci exerce son activité d'ostéopathe.

Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux.

Convention ci-jointe.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-037 : Redevance d'occupation d'un local communal.

Dans le cadre de l'occupation par Monsieur BOYER Jordan, d'un local communal situé 3 Place André Chastel - Maison des Associations, afin qu'il exerce son activité d'ostéopathe, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance due au titre de cette occupation.

Montant de la redevance : 250 €

Versement : mensuel

Date effet : 01/01/2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-038 : Décisions budgétaires - autorisation de dépenses d'investissement - Budget 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-1 :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1er janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2021 jusqu'au vote du prochain budget.

Monsieur le Maire ,

vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

considérant que l'adoption du prochain budget est programmé début avril 2021,

considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager; liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition

propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de la commune 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget, à savoir :

Crédit ouvert BP 2020
INVESTISSEMENT DEPENSES

Montant Dépenses Investissement-
Crédits ouverts avant vote BP 2021

458.400 €

110.000 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-039 : Approbation enquête publique
Projet d'élargissement du Chemin de la Rivière et d'aliénation d'une partie de Chemin Rural (délaissé de la Rue du Vieux Bourg) au lieu dit "Laurière".

Monsieur le Maire d' ANTONNE-ET-TRIGONANT fait part à l'assemblée des résultats de l'enquête qu'il a prescrit par arrêté du 19 octobre 2020 sur le projet d'élargissement du Chemin de la Rivière et d'aliénation d'une partie de chemin rural (délaissé de la rue du Vieux Bourg) au lieu dit "Laurière".

Considérant qu'aucune observation contraire au projet n'a été présentée au cours de l'enquête, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette enquête et le projet d'élargissement du Chemin de la Rivière et d'aliénation d'une partie de chemin rural (délaissé de la rue du Vieux Bourg) au lieu dit "Laurière".

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations diverses

Intervention de Monsieur Alain HYOT :

Le fourgon MAXITY, utilisé par les services techniques, est à renouveler, car il ne passe plus au contrôle technique. Après quelques recherches, un fourgon MASTER de 2015, 88 000 km nous est proposé pour un montant de 14.000 €.

Acquisition terrain :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il sera nécessaire d'acquérir une partie du terrain située au parking routier de Laurière, appartenant à Monsieur CONDAMINAS Jean Claude, décédé. Un contact a été pris avec les héritiers; Si cette acquisition ne peut aboutir, il sera nécessaire de procéder à une expropriation.

Point SIVS: Parole à Madame MEYNARD

- Madame JARRY Chantal, à la fin de son mi-temps thérapeutique, a été basculé à l'école d'ANTONNE, sur les temps garderie et préparation repas et repas.

Son poste à l'école d'Escoire sera assuré, dès janvier, par Madame RAMSIN Marie Sylvie.

Cette décision de changement de poste de Madame JARRY a été validée lors de la rencontre avec l'inspecteur d'académie.

- Effectif des écoles : actuellement les effectifs sont satisfaisants, mais il faudra être attentif dans les années à venir.

Culture 2021:

Concert Sinfonia, date à définir.

Ouverture le 1er juillet de la tournée MNOP au château des Bories.

Une rencontre, avec la Chambre d'Agriculture, sera programmée en janvier afin de relancer les marchés.

- **Facebook** : 411 abonnés

- **Journal municipal** : la 1ère maquette sera prête dans la semaine prochaine. La distribution est prévue dans la première quinzaine de janvier. Monsieur le Maire fait appel à tous les élus pour assurer cette distribution.

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-2020-035 : Avis sur la demande du Grand Périgueux à se retirer du SMDE 24

MA-DEL-2020-036 : Convention d'occupation d'un local communal-
Activité d'ostéopathie.

MA-DEL-2020-037 : Redevance d'occupation d'un local communal.

MA-DEL-2020-038 : Décisions budgétaires - autorisation de dépenses d'investissement - Budget 2021

MA-DEL-2020-039 : Approbation enquête publique

Projet d'élargissement du Chemin de la Rivière et d'aliénation d'une partie de Chemin Rural (délaissé de la Rue du Vieux Bourg) au lieu dit "Laurière".

MA-DEL-- : Informations diverses

Signatures des membres présents :

M. Daniel LE MAO (Président de séance)		M. Alain HYOT (Secrétaire de séance)	
M. Arnaud GINTRAC		Mme Stéphanie JALADIS	
M. Philippe COUTY		M. Sébastien COURNIL	
M. Jean Luc PLANCHE		M. Jérôme ROGATION	
Mme Laurence MEYNARD		Mme Sophie ROUVEL	
Mme Virginie SIOSSAC MOULINE		Mme Brika VACHER	
Mme Caroline LABORDE		M. Yannick CLEYRAT	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirMme Virginie SIOSSAC MOULINE)
Mme Sylvie DENIS-PALEM	ABSENT EXCUSÉ (PouvoirM. Alain HYOT)		

Séance du 17/12/2020 clôturée à 19h45